

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 6 octobre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. TAUSENDFREUND, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Evelyne PERRIOT avec pouvoir à Mme Nora ZARLENGA
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Mehdi MONNIER avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absentes :

Mme Annie VITALI
Mme Ghénia BENSAOU
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sidonie MARCHAL

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Cette délibération a été affichée le : 19 octobre 2023

DELIBERATION N° 2023-16.10-32

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT permettent aux communes de décider et de voter des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme. L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement, tandis que les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Les AP ont été réajustées lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023 dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice. Il est proposé un ajustement de quatre AP afin de tenir compte de l'évolution des projets. Deux réajustements consistent en un report des travaux sur l'année 2024, puis un réajustement du montant des Autorisations de Programmes étant nécessaires pour les deux autres.

AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP > 2023
<i>Délibération n°2023-03.04-15 du 3 avril 2023</i>					
Redynamisation du Centre-Ville - Opération n° 934					
Voté BP 2023	6 243 872.97	3 032 215.82	84 790.06	318 565.25	2 808 301.84
Ajustement DM 2 - Parvis place Velotte (LC 25 072)				-260 000.00	260 000.00
TOTAL	6 243 872.97	3 032 215.82	84 790.06	58 565.25	3 068 301.84
AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP > 2023
Equipeement culturel de CV (Centre Cultures Simone VEIL) - Opération n° 937					
Voté BP 2023	3 297 341.00	403 538.34	765 425.05	2 128 377.61	0.00
Ajustement DM 2 - LC 23 960				17 360.00	
Ajustement DM 2 - LC 23 959				-17 360.00	
TOTAL	2 128 377.61	0.00	0.00	2 128 377.61	0.00
AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP > 2023
Axe Foch / Flamand (opé 941)					
Voté BP 2023	5 000 000.00	0.00	0.00	50 000.00	4 950 000.00
Ajustement DM 2 - LC 26 193				-50 000.00	50 000.00
TOTAL	5 000 000.00	0.00	0.00	0.00	5 000 000.00
AP	MONTANT	Réalisé < 2022	CP 2022 (réalisé)	CP 2023	CP > 2023
Château (opé 944) - BLEP					
Voté BP 2023	15 000 000.00	132 705.00	558 427.00	2 016 240.00	12 292 628.00
Ajustement DM 2 - LC 26 203				58 000.00	
Ajustement DM 2 - LC 28 407				-11 500.00	
Ajustement DM 2 - LC 28 408				5 460.00	
Ajustement DM 2 - LC 28 409				-31 000.00	
Ajustement DM 2 - LC 28 410				-10 960.00	
Ajustement DM 2 - LC 28 412				-10 000.00	
TOTAL	15 000 000.00	132 705.00	558 427.00	2 016 240.00	12 292 628.00

Les autres Autorisations de Programme et Crédits de Paiement restent inchangés.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise les modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement telles que présentées.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 19 octobre 2023